

**PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAVIGNAC
DU JEUDI 05 JANVIER 2017**

L'An deux mil dix-sept, le 5 janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Jacques EDARD, le Maire de la commune de CAVIGNAC

Date de convocation du Conseil : le 29/12/2016

Nombre de conseillers en exercice : 18, Nombre de présents : 13, Nombre de votants : 13

Présents : Mmes Dupont, Dumontheil, Coureaud, Branco, Foucher, Lignier (arrivée à 19h25), Payet, Selves, MM. Edard, Jaubleau, Chaulet, Meynard, Legrel (arrivée à 19h40)

Absents : Mme Harscoët (excusée), M. Jean-Joseph (excusé), M. Charrier (excusé), M. Pelletan (excusé) M. Faget.

Secrétaire de Séance : Mme Foucher

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du Conseil du 1^{er} décembre 2016.

1- ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

M. Jaubleau présente les premières orientations budgétaires 2017 qui expliquent les Demandes de subvention à l'ordre du jour de cette séance de conseil municipal. Une prochaine Commission des finances va arrêter les décisions budgétaires 2017.

2- Demande de subvention au titre de la DETR 2017 pour les travaux d'aménagement de sécurité de la RD 18 en Agglomération aux lieux-dits Baudet et Rillac (dossier rang 2)

Le cabinet d'études AZIMUT a fait un estimatif des travaux d'aménagement de sécurité de la route départementale 18 au niveau de l'entrée du SUPER U à Rillac et au niveau du village de Baudet. La CCLNG a estimé les travaux de réalisation d'un trottoir de l'entrée du Bourg près de l'étude notariale jusqu'à la zone commerciale.

La commune va donc demander une aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2017 à hauteur de 35% du montant des travaux HT, dossier RANG 2, pour les travaux d'aménagement de la RD 18 secteur Rillac et Baudet. La maîtrise d'œuvre sera confiée à AZIMUT Ingénierie à hauteur de 3-4% du montant des travaux.

<u>DEPENSES</u>	<u>Montant HT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>Montant HT</u>
<u>Aménagement d'un Giratoire franchissable devant la zone commerciale</u>	<u>235 915€</u>	<u>DETR (35%)</u>	<u>127 013€</u>
<u>Aménagement de cheminement RD18 partie 1 (zone commerciale)</u>	<u>82 790€</u>	<u>Département de la Gironde (amendes de police) soit 8%</u>	<u>29 031€</u>
<u>Aménagement de cheminement RD18 partie 2 (zone centre-bourg)</u>	<u>25 455€</u>	<u>Réserve Parlementaire soit 3%</u>	<u>10 886€</u>
<u>Aménagement d'une zone 30 à Baudet</u>	<u>18 735€</u>		
		<u>COMMUNE (54%)</u>	<u>195 965€</u>
<u>TOTAL HT</u>	<u>362 895 €</u>	<u>Différence de TVA</u>	<u>13 050€</u>
<u>TVA à 20%</u>	<u>72 579 €</u>	<u>FCTVA à N+1 (16,404%) à financer</u>	<u>59 529€</u>
<u>TOTAL TTC</u>	<u>435 474 €</u>	<u>TOTALTTC</u>	<u>435 474€</u>
<u>Frais de maîtrise d'œuvre et annexes non subventionnés à autofinancer</u>	<u>15 000€ HT</u> <u>soit 18 000€</u> <u>TTC</u>	<u>Total du Programme :</u>	<u>453 474€</u> <u>TTC</u>

Un accident récent à Baudet souligne la pertinence de la création d'une zone 30 avec un plateau sur ce secteur. La participation de Super U dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial va permettre de financer les travaux 2017 de sécurité routière et, du restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter la DETR pour l'année 2017 pour un montant de 127 013 € correspondant à 35% des travaux HT concernant les travaux d'aménagement de sécurité de la route départementale 18 en agglomération RANG 2
- De confier à Azimut Ingénierie la maîtrise d'œuvre du chantier

3- Demande de subvention du FSIL 2017 (Fonds de Soutien à l'Investissement local) 1^{ère} enveloppe pour la réalisation du nouveau restaurant scolaire polyvalent au titre des équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

Pour poursuivre l'amélioration de l'accueil des enfants à l'école, la commune souhaite construire dans l'ancienne cour de maternelle du groupe scolaire Les Platanes, un restaurant

scolaire polyvalent et mettre un terme à la traversée parfois périlleuse par les enfants de l'Avenue de Paris.

Après avoir sollicité une aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2017 à hauteur de 35% du montant des travaux HT, dossier RANG 1, il est proposé de solliciter à nouveau l'Etat dans le cadre du FSIL 2017 (Fonds de Soutien à l'Investissement local) 1^{ère} enveloppe pour la réalisation du nouveau restaurant scolaire polyvalent au titre des équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants, suivant le tableau de financement prévisionnel :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
LOT1 VRD Espaces verts Clôtures	40 000€	DETR (35%)	153 475€
LOT2 Gros œuvre	90 000€	Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) à 30%	131 550€
LOT3 Structures Métalliques - Etanchéité	40 000€	Réserve Parlementaire soit 3%	13 155€
LOT4 Charpente couverture Tuiles	28 000€	Département de la Gironde (appel à projet) soit 8%	35 080€
LOT5 Menuiseries Extérieures	49 000€		
LOT6 Menuiseries Bois	33 000€		
LOT7 Plâtrerie Faux Plafonds	15 000€		
LOT8 Revêtements collés	18 000€		
LOT9 Peintures – signalétique	10 000€		
LOT10 Plomberie-sanitaires-CVC	46 500€		
LOT11 Electricité	26 500€	COMMUNE (24%)	105 240€
LOT12 Cuisine collective	27 000€		
Mobilier et divers imprévus	15 000€		
TOTAL HT	438 500€	Différence de TVA	15 769€
TVA à 20%	87 700€	FACTVA à N+1 (16,404%) à financer	71 931€
TOTAL TTC	526 200€	TOTALTTC	526 200€
Frais de maîtrise d'œuvre et annexes non subventionnés à autofinancer	50 000€ HT soit 60 000€ TTC	Total du Programme :	586 200€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

De solliciter le FSIL 2017 (Fonds de Soutien à l'Investissement local) 1^{ère} enveloppe pour la réalisation du nouveau restaurant scolaire polyvalent au titre des équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants pour l'année 2017 pour un montant de 131 550 € correspondant à 30% des travaux HT concernant les travaux de construction d'un nouveau restaurant scolaire polyvalent

4- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Mme la sénatrice Marie-Hélène Des Esgaulx pour le restaurant scolaire polyvalent

Pour poursuivre l'amélioration de l'accueil des enfants à l'école, la commune souhaite construire dans l'ancienne cour de maternelle du groupe scolaire Les Platanes, un restaurant scolaire polyvalent et mettre un terme à la traversée parfois périlleuse par les enfants de l'Avenue de Paris.

Après avoir sollicité une aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et du FSIL pour l'année 2017, il est proposé de solliciter la réserve parlementaire de Mme la sénatrice Marie-Hélène Des Esgaulx pour la réalisation du nouveau restaurant scolaire à hauteur de 3% des travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter la réserve parlementaire de Mme la sénatrice Marie-Hélène Des Esgaulx pour la réalisation du nouveau restaurant scolaire à hauteur de 3% des travaux les travaux de construction d'un nouveau restaurant scolaire polyvalent soit 13 155€

5- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de M. le sénateur Xavier Pintat pour les travaux d'aménagement de la RD 18

Le cabinet d'études AZIMUT a fait un estimatif des travaux d'aménagement de sécurité de la route départementale 18 au niveau de l'entrée du SUPER U à Rillac et au niveau du village de Baudet. La CCLNG a estimé les travaux de réalisation d'un trottoir de l'entrée du Bourg près de l'étude notariale à la zone commerciale. La commune va donc demander une aide au titre de la réserve parlementaire de M. le sénateur Xavier Pintat, pour les travaux d'aménagement de la RD 18 secteur Rillac et Baudet, à hauteur de 3% comme établi dans le tableau de financement prévisionnel

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter la réserve parlementaire de M. le sénateur Xavier Pintat pour les travaux d'aménagement de la RD 182, à hauteur de 3% du montant HT des travaux soit 10 886€

6- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de M. le sénateur Gérard César pour les travaux d'accessibilité PMR de l'église

Conformément aux engagements pris par délibération n°64-2015 du 3 septembre 2015 concernant l'Agenda d'accessibilité programmé,

Considérant la mise en accessibilité de la salle polyvalente, de l'extension de l'école et de la démolition du Foyer,

Considérant le report des travaux d'accessibilité de l'église en raison du rejet du dossier de DETR 2016,

Considérant le devis accepté de l'entreprise DOM SERVICE, il est proposé de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire de M. le sénateur Gérard César pour les travaux d'accessibilité PMR de l'église

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Mise en accessibilité de l'église de Cavignac (devis)	15 411,22€	Réserve Parlementaire (25%)	4 227,80€
Place de parking et cheminement podotactile et actualisation (estimation)	1 500,00€	COMMUNE (75%)	12 683,42 €
TOTAL HT	16 911,22 €	Différence de TVA	638,12 €
TVA à 20%	3 382,24 €	FCTVA à N+1 (16,404%) à financer	2 744,12€
TOTAL TTC	20 293,46 €	TOTALTTC	20 293,46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter la réserve parlementaire de M. le sénateur Gérard CESAR pour les travaux de mise en accessibilité de l'église de Cavignac, à hauteur de 25% du montant HT des travaux soit 4 227.80€

7- Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour financer les travaux d'aménagement de sécurité de la RD 18 en Agglomération aux lieux-dits Baudet et Rillac, auprès du Conseil départemental

Le cabinet d'études AZIMUT a fait un estimatif des travaux d'aménagement de sécurité de la route départementale 18 au niveau de l'entrée du SUPER U à Rillac et au niveau du village de Baudet. La CCLNG a estimé les travaux de réalisation d'un trottoir de l'entrée du Bourg près de l'étude notariale à la zone commerciale.

La commune va donc demander une aide du Département de la Gironde dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police en Gironde pour un montant de 8% des travaux HT soit 29 031€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter le produit des amendes de police pour l'année 2017, auprès du Conseil départemental de la Gironde, pour un montant de 29 031 € correspondant à 8% des travaux HT concernant les travaux d'aménagement de sécurité de la route départementale 18 en agglomération

8- Demande de subvention au SDEEG pour l'éclairage de la rue des Barres

Les nouveaux habitants de la rue des Barres et de la rue du Bois ont sollicité la commune pour l'extension du réseau d'éclairage public d'une part et la réfection de la voirie d'autre part.

Considérant le financement par l'aménageur d'une défense incendie rétrocédée à la commune, Considérant le financement par l'aménageur de l'extension électrique de la rue des Barres (à charge normalement de la commune),

Considérant que les travaux de toutes les habitations ne sont pas encore achevés (clôtures et accès) et en particulier Rue du Bois, il est proposé de ne faire réaliser par le SDEEG en 2017, que les travaux d'extension de l'éclairage public.

Le devis proposé par le SDEEG représente un montant de 9 308€ TTC, proposant 6 luminaires sur des poteaux béton

Une aide de 20% des travaux HT d'éclairage hors frais de gestion est proposée par le SDEEG, soit sur une base de 7329€.

Il revient au Conseil de valider la proposition du SDEEG et de solliciter l'aide de 20% pour un montant de 1 466€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la proposition technique du SDEEG

- De demander une aide financière au SDEEG pour un montant de 1 466€ permettant de financer les travaux d'éclairage public rue des Barres et rue du Bois

9- Autorisation d'une opération d'échange foncier entre la commune et Logévie rue Fond de Vergne

Lors de la construction par Logévie de la résidence « Le Hameau de la Fontaine » à Cavignac (22 logements achevés le 7 Octobre 2010), le terrain d'assiette de la résidence cadastré AC 84 d'une superficie de 10 776m² a été acquis auprès de la commune de Cavignac à l'euro symbolique (16 janvier 2009).

Compte-tenu de la présence sur ce site d'un délaissé d'opération (voir plan joint), Logévie propose de réaliser une opération d'échanges fonciers qui permettra de définir des limites foncières plus cohérentes permettant la future valorisation de cette réserve foncière par Logévie (vente à un promoteur). Le projet d'échanges fonciers élaboré en concertation entre Logévie et la commune de Cavignac, à l'euro symbolique, consiste en :

- La cession par Logévie à la commune de Cavignac d'une bande de terrain située le long de la rue Fond de Vergne (présence du réseau pluvial de la commune), d'une emprise de 452m² extraite de la parcelle AC 84.
- La cession par la commune de Cavignac à Logévie des zones de terrains correspondants à d'anciennes voiries d'une emprise de 1 293m² extraites de la parcelle AC 85.

Logévie prendra à sa charge les frais d'actes.

Par courrier en date du 12 décembre 2016, Logévie confirme qu'il conserve la propriété et l'entretien de la défense incendie nécessaire pour un projet d'aménagement de 8 lots, vendu à un lotisseur, sous réserve de l'établissement d'un projet urbain partenarial (PUP), afin de participer financièrement aux infrastructures communales.

Il est proposé au Conseil d'accepter la proposition d'échanges fonciers avec Logévie Rue Fond De Vergne.

Logévie a acquis ces terrains à l'euro symbolique en 2009. Pour Mme Dupont il est inadmissible qu'un bailleur social ne construise pas de logements sociaux sur notre secteur en tension, avec la présence de « marchands de sommeil » mais préfère vendre le terrain à un lotisseur. Les élus du CCAS sont mécontents de cette proposition. M. Edard reconnaît que certains organismes ne prennent pas la mesure des problèmes de logement sur notre territoire. Mme Dupont signale qu'il n'y a plus d'offre de logement social public à Cavignac. Mme Selves indique que si l'échange foncier ne se réalise pas, la vente à un lotisseur est impossible. Dans ce cas, M. Jaubleau indique qu'il n'y aura pas de participation de Logévie dans le cadre d'un PUP. Mme Dupont regrette que les élus du CCAS n'aient pas été associés aux négociations. Mme Selves rappelle que Logévie s'était engagé à lors du mandat précédent à réaliser des logements sociaux sur ces terrains. M. Jaubleau reconnaît que Logévie se fait de l'argent sur le dos de la commune. Mme Dupont Rappelle que Logévie n'a pas répondu au niveau du projet Village des Séniors.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 2 voix pour (MM. Edard et Jaubleau) et 11 voix contre : de rejeter la proposition d'échanges fonciers de Logévie

10- Avis du Conseil municipal sur la dernière modification des statuts de la CCLNG

La délibération n°13121601 de la CCLNG en date du 13 décembre 2016, a permis que ses statuts communautaires soient conformes à la loi NOTRe du 7 août 2015 d'une part. Cette délibération propose une nouvelle compétence « Conventionnement avec les communes hors périmètre » afin de faire bénéficier les prestations proposées par le Service commun d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme à des communes hors périmètre de la CCLNG. Ainsi le départ de 5 communes du périmètre actuel de la CCLNG n'altèrera pas la prestation du Service Commun, d'autre part.

La délibération du n°29091601 du 29 septembre 2016 ayant fait l'objet d'un contrôle défavorable du Préfet, la délibération du 13 décembre 2016 fait évoluer la rédaction de la compétence « Enfance Jeunesse » et l'adjonction d' « étude, création et gestion d'équipements d'accueil des personnes âgées et handicapées, notamment les Maisons d'Accueil Familial et les Maisons d'Accueil Rural pour Personnes Agées (MARPA) ».

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert de compétences, il revient au Conseil municipal de Cavignac de donner un avis sur ces nouvelles compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la modification statutaire proposée par la CCLNG dans sa délibération n°13121601

11- Avis du Conseil municipal sur des dérogations au repos dominical de salariés (Code du travail) et sur l'ouverture le dimanche de commerces (Loi Macron)

Madame La Directrice adjointe du Travail de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi Nouvelle Aquitaine), m'informe par courrier reçu le 26 décembre 2016 en mairie de Cavignac que l'entreprise GARANDEAU Bétons situé à Cognac, demande pour son établissement Cavignacais situé rue de La Chapelle, une dérogation à l'article L 3132-3 du Code du Travail relatif au repos dominical des personnels salariés pour les dimanches 15 et 22 janvier 2017 (aux fins d'alimenter un chantier pour l'usine YARA).

Conformément aux dispositions de l'article L.3132-16 du Code du Travail, il revient au Conseil municipal de Cavignac de donner un avis sur ce programme de travail les 15 et 22 Janvier 2017 au bénéfice du chantier de GARANDEAU Béton, site de Cavignac.

Comme évoqué avec le service Ressources Humaines de GARANDEAU, il sera demandé à cette entreprise de mettre en œuvre une action d'information des riverains et voisins de son site Cavignacais en ce qui concerne cette dérogation.

Il est précisé pour finir que la commune a saisi M. le Président de la CCLNG concernant la dérogation Loi Macron pour des GMS de la commune, avis qui sera présenté à un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De donner un avis favorable à la DIRECCTE de Nouvelle Aquitaine
- De solliciter GARANDEAU Béton pour une opération de communication à destination des riverains du site, impacté par cette dérogation

12- Avis du conseil sur le changement de prestataire pour l'édition de la gazette municipale

M. le Maire rappelle l'excellent travail réalisé par Françoise DUMONTHEIL 3^{ème} adjointe, qui s'occupe du rédactionnel de la Gazette semestrielle depuis 2008 et des échanges avec le prestataire chargé de son édition et de son financement par la publicité des entreprises du territoire. Ce même prestataire est en charge de l'édition de l'Agenda municipal.

Néanmoins, il est apparu au fil des ans un délitement quant à la qualité de la relation entre la commune et le prestataire, en particulier au niveau du respect des délais de livraison, assez souples pour une édition semestrielle.

Après une démarche de « sourcing », il est proposé à compter de l'édition du printemps-été 2017 de confier à la société AF Communication de Montélimar (26200), représentée par Mme Aurélie MOREAU conseillère régionale, l'édition de la gazette semestrielle et l'Agenda annuel de Cavignac aux conditions suivantes :

- Format de la gazette 29,7x21 cm
- Pagination : 12 pages x 2 numéros par an
- Impression recto/verso sur papier couché brillant 135g certifié PEFC 100%
- Façonnage : 2 points métal
- Quantité 1 200 exemplaires (par numéro, y compris l'agenda)
- Livraison Juin et Décembre
- Périodicité 2 numéros par an et pour l'édition d'un agenda
- Coût total 1600€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De donner un avis favorable à M. le Maire pour signer un contrat de prestation de service édition avec la société AF Communication de Montélimar aux conditions ci-dessus détaillées, renouvelé de manière expresse tous les ans pour une durée maximale de 4 ans.

13- Dénomination d'un chemin rural pour la numérotation d'une nouvelle maison, chemin aboutissant rue de Bonin

Conformément au POS de Cavignac, il a été délivré un permis de construire n°03311416J0038 sur la division parcellaire n°AW58 pour la construction d'une maison d'habitation avec sortie prévue sur le chemin rural situé entre la rue de Bonin et le lieu-dit La Rozette.

Il est proposé au conseil de nommer ce chemin rural, chemin de la Rozette.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- 14- De donner un avis favorable à la dénomination Chemin de la Rozette pour desservir le projet bénéficiant du PC n°03311416J0038

DECISIONS DU MAIRE :

- 31-2016 : Don de M.RIDDER

Questions diverses :

- M. Jaubleau rappelle qu'il travaille toujours sur la mutualisation des services techniques malgré le nouveau périmètre de la CCLNG qui lui impose de restructurer ses services. Il participe aussi au reclassement du personnel touché (3 agents) par cette réorganisation territoriale.
- Le Lavoir est en cours de restauration par les agents en régie.
- La cérémonie des vœux aux agents aura lieu le 11 janvier en mairie
- La cérémonie des vœux à la population aura lieu le 14 janvier à la salle polyvalente
- Le samedi 21 janvier à 16h00 à l'Office de Tourisme de St Savin aura lieu une Rencontre littéraire dans le cadre du 2^{ème} Salon du livre de Cavignac
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Secrétaire de Séance
Séverine FOUCHER

Le Maire de Cavignac,
Jean-Jacques EDARD